



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 7 décembre 2015.

PRÉSENCES

| | | |
|------------------|---|------------------------------------|
| Ed Prévost | - | Maire |
| Ron Goldenberg | - | Conseiller / District électoral #2 |
| Nicole Durand | - | Conseiller / District électoral #3 |
| Barbara Robinson | - | Conseiller / District électoral #4 |
| Deborah Woodhead | - | Conseiller / District électoral #5 |

Jean-Pierre Roy, directeur général
Vincent Maranda, greffier

SONT ABSENTS

| | | |
|----------------|---|------------------------------------|
| Robert Spencer | - | Conseiller / District électoral #1 |
| Natalie Best | - | Conseiller / District électoral #6 |

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MVH-2015-197

No : R3958-2015

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 7 décembre 2015 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

No: R3959-2015

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015;

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 novembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CALENDRIER 2016 DES SÉANCES DU CONSEIL MVH-2015-198

No: R3960-2015

ATTENDU QUE tout conseil municipal doit, par résolution et avant le début de chaque année, établir un calendrier de ses séances ordinaires;

ATTENDU QUE le conseil pourra décider, par résolution, qu'une séance sera tenue à une autre date, heure ou endroit que celle prévue au calendrier ;



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

ATTENDU QUE le greffier devra alors donner un avis public de tout changement ;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville d'Hudson pour 2016, lesquelles se tiendront au Centre communautaire Stephen F. Shaar (394 Main), à 19h30, le premier lundi de chaque mois sauf pour les mois de janvier et septembre, aux dates suivantes:

**11 janvier
1^{er} février
7 mars
4 avril
2 mai
6 juin
4 juillet
1^{er} août
6 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **MOT DU MAIRE**

6. **PÉRIODE DE QUESTION**

6.1. **Monsieur Frank Hicks – 46 Quarry Point**

- Commentaires concernant les normes d'éthiques élevées, honoraires juridiques élevés, trouve qu'une résolution pour 75\$ relève d'une gestion trop fortement administrée.

Monsieur le maire Prévost répond que le conseil se doit d'être vigilant, eu égard aux frais juridiques, des règlements hors cour seront considérés; mentionne qu'il a vu la municipalité de Rigaud adopter des résolutions pour des montants moins élevés et dit que la Ville d'Hudson doit être très vigilante relativement à l'administration de l'argent.

6.2. **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- Souligne que le lot à Como Gardens ne devrait pas être vendu aux enchères pour non-paiement de taxes. La Ville devrait acheter cette propriété.

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Roy affirme que la Ville va tenter d'acheter ce lot.

6.3. **Madame Tracy Gallagher – 116 Bellevue**

- Mentionne qu'il y a une crevasse au 116 Bellevue, au-dessus du ponceau qui donne des signes de s'écouler.

Monsieur le maire Ed Prévost reconnaît le processus du dernier référendum concernant le Lac Pine et explique que le plan stratégique est évolutif et qu'il n'y a pas de décision concernant le Lac Pine.

6.4. **Monsieur Richard Rothschild – 107 Como Gardens**

- Demande qu'un dossier mystérieux soit remis au printemps, il a l'appui du conseil;

6.5. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Le rivage est endommagé, il y a maintenant une plage à Quarry Point.

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Roy examinera la situation.

7. **SERVICE DE L'URBANISME**

7.1. **139 Bellevue – demande de permis de démolition
MVH-2015-199**

No: R3961-2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis de démolition a été soumise à la Ville d'Hudson pour un bâtiment principal située au 139 rue Bellevue et que ce bâtiment est



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

assujetti au le Règlement 652 concernant la démolition d'immeuble selon l'article 4.1;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 139 Bellevue a fourni tous les documents et plans nécessaires au fonctionnaire désigné;

CONSIDÉRANT QUE tous les aspects concernant cette démolition ont été révisés;

CONSIDÉRANT QUE le comité ayant pris connaissance de tous les éléments soumis ainsi que le plan de réutilisation du sol dégagé et qu'il considère que la résidence proposée s'harmonise avec le secteur environnant et qu'il n'est pas nécessaire pour le comité de s'adjoindre le CCU pour regarder les plans puisque la maison n'est pas située dans un secteur de PIIA;

**Il est proposé par le conseiller Deborah Woodhead
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson
Et résolu:**

D'ACCEPTER la décision du comité qui accepte la démolition du bâtiment principal existant avec la condition qu'un chèque certifié ou un dépôt en argent ou une lettre de garantie bancaire irrévocable soit donné à la Ville d'Hudson selon l'article 6.13 et cet argent soit remis au propriétaire au moment où les travaux prévus au plan de réutilisation du sol ont été complétés et ce, sans intérêt.

Une période de trente (30) jours est nécessaire avant l'émission du certificat d'autorisation car tout intéressé pourrait interjeter appel de la décision du comité auprès du conseil municipal. Après le trente (30) jours le certificat d'autorisation pourra être émis par le fonctionnaire désigné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. 403 Main Road – dérogation mineure
MVH-2015-200

No: R3962-2015

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson a reçu une demande de dérogation mineure pour le 403 Main (lot 1 833 316) afin de permettre qu'une distance de la thermopompe au bâtiment soit à plus de deux (2) mètres du bâtiment soit à 7.59 mètres (voir plan arpenteur no minute : 18583, dossier A-1615-3);

ATTENDU QU'il y avait une lettre indiquant l'impossibilité de suivre le règlement en raison de certaines contraintes;

ATTENDU que la ville a jugé qu'il était légitime pour eux de faire une demande selon notre réglementation;

ATTENDU QU'un avis public a été mis dans les journaux le 18 novembre dans le journal français et le 19 novembre dans le journal anglais;

ATTENDU QUE la demande a été étudiée au CCU le 12 novembre 2015;

ATTENDU QUE le CCU a délibéré sur cette demande et que le comité est invoqué qu'il est possible de mettre les thermopompes en suivant le règlement s'il reconfigure l'espace de chargement/ déchargement et que le bruit causé par ces thermopompes pourrait causer un préjudice au voisin adjacent résidentiel puisque les thermopompes seraient à 2.15 mètres de la ligne de terrain;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de ne pas approuver la dérogation mineure puisque selon eux une alternative peut être trouvée pour localiser les thermopompes;

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et ce qui concerne la demande de dérogation mineure et de ne pas approuver que les thermopompes soient situées à 7.59 mètres du bâtiment principal.

ADOPTÉE

7.3. **90 Main - rénovations**
MVH-2015-226

No: R3963-2015

ATTENDU QUE la ville a reçu une demande pour des rénovations extérieures et que cette résidence est située sur la rue Main;

ATTENDU QUE la rue Main est considérée comme un chemin de paysage et qu'un PIIA s'applique pour ce chemin de paysage;

ATTENDU QUE cette demande doit être présentée au CCU puisque située dans un secteur PIIA;

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement no 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le CCU prend connaissance des divers travaux qui seront effectués;

ATTENDU QU'un des points importants est le changement de revêtement extérieur et qu'il est actuellement en bardeau de cèdres d'un bleu clair et que le propriétaire veut modifier le revêtement pour mettre du canexel bleu minuit;

ATTENDU QUE les autres travaux effectués sur la maison sont considérés comme de l'entretien normal;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande l'approbation des travaux projetés avec la condition suivante: Que la couleur soit allégée afin qu'elle s'harmonise davantage avec le voisinage immédiat

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve les travaux projetés et recommande que la couleur bleu minuit soit allégée afin qu'elle s'harmonise davantage avec le voisinage immédiat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. **403 Main – modifications du revêtement extérieur et revêtement de toit pour l'agrandissement en construction**
MVH-2015-227

No: R3964-2015

ATTENDU QUE ce projet est soumis au règlement n° 571 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE cette demande a été présentée au CCU en avril et mai 2015 pour l'acceptation des plans pour l'agrandissement du bâtiment situé au 403 Main;

ATTENDU QUE tous les plans ont été approuvés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'après toutes les approbations, les propriétaires ont décidés de modifier certains éléments extérieurs importants qui auront un impact sur l'apparence de l'agrandissement en construction et son intégration au bâtiment actuel;

ATTENDU QUE le propriétaire demande au CCU de considérer un revêtement extérieur en déclin de bois en deux (2) tons;



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

ATTENDU QUE cette modification de revêtement extérieur est étudiée au CCU;

ATTENDU QUE le propriétaire veut changer le revêtement de toit car il ne peut trouver le revêtement de tôle qu'il nous a présenté préalablement et qu'il veut donc modifier pour un revêtement de toit en bardeau d'asphalte;

ATTENDU QU'après vérification le revêtement de toiture a été installé avant d'être accepté au CCU, et que l'article 422b) section F du règlement 529 stipule que : **« Soumettre pour approbation au fonctionnaire désigné tout changement effectué aux plans soumis avec la demande de permis de construction et toute différence entre lesdits plans et les travaux en cours d'exécution »**, le CCU est d'avis et accepte pour cette fois seulement le changement mais que cette façon de faire ne sera pas tolérée une seconde fois.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande pour le revêtement extérieur que le nouveau en déclin de bois soit accepté tel que présenté.

Le comité consultatif d'urbanisme recommande pour le changement de revêtement de toit et acceptera, cette fois-ci, le nouveau revêtement de toiture qui a été installé sans l'accord préalable, mais qu'une telle transgression ne sera pas tolérée une seconde fois.

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

QUE Le Conseil municipal approuve le nouveau revêtement en déclin de bois ainsi que le revêtement de toiture en bardeau d'asphalte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5. Rue Charleswood – requête échange de terrains avec la Ville
MVH-2015-188**

No: R3965-2015

ATTENDU QU'une demande d'échange de terrain a été présentée par le propriétaire du 124 Charleswood;

ATTENDU QUE son terrain possède des contraintes (grand ravin et cours d'eau) et qu'il est difficile pour lui d'accéder à son terrain à l'arrière et qu'il doit utiliser le terrain de la ville pour y accéder;

ATTENDU QUE la ville possède le terrain adjacent et que ce terrain est un espace vert naturel contenant aussi des contraintes naturelles;

ATTENDU QUE le terrain de la Ville est utilisé par certaines personnes du secteur de Charleswood entre autre, l'hiver pour y faire du ski de fond et de la raquette afin de rejoindre le golf le Whitlock;

ATTENDU QUE la Ville pourrait considérer de faire un échange avec le propriétaire du 124 Charleswood;

ATTENDU QU'il ne faudrait pas bloquer l'accès complètement aux gens qui utilise le sentier;

ATTENDU QU'une partie du lot 4 184 723, appartenant à la ville, pourrait être échangée;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec l'échange de terrain, les parties de terrain échangées seront de même superficie;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

QUE le Conseil municipal approuve l'échange de terrain et que tous les frais afférents à



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

cet échange soient payés par le propriétaire du 124 Charleswood. Les frais afférents sont entre autre mais non-limité aux frais de lotissement (arpenteur-géomètre) et du notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.6. Demande de délai de concordance de la réglementation municipale au schéma d'aménagement de la MRC
MVH-2015-189**

No: R3966-2015

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est maintenant en concordance avec le Plan Métropolitain d'aménagement et de Développement de la Communauté métropolitaine de Montréal depuis le trois (3) juillet 2015;

CONSIDÉRANT QUE les villes ont six (6) mois pour se conformer et être en concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE nous avons jusqu'au trois (3) janvier 2016 pour être en concordance;

CONSIDÉRANT QUE nous ne pourrons produire le document de concordance en temps;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE la Ville d'Hudson demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de lui accorder un délai supplémentaire pouvant aller de neuf (9) mois à douze (12) mois, ce que nous considérons comme suffisant pour produire tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.7. Comité consultatif agricole - membres
MVH-2015-213**

No: R3967-2015

ATTENDU QUE le chapitre V.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* donne le pouvoir au conseil d'établir un comité consultatif agricole ;

ATTENDU QUE le 7 janvier 2013, la Ville d'Hudson adoptait le règlement n° 623 lequel a créé le Comité consultatif agricole ;

**Par conséquent
Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Ron Goldenberg
Et résolu :**

QUE le Comité consultatif agricole soit formé et structuré comme suit :

1. Membres (articles 2. et 5. du règlement n° 623) :

Élu municipal (article 2.1) :

Madame le conseiller Natalie Best, président

Membre de la SDC Hudson (article 2.2) :

(nomination à une réunion du conseil future)

Membres producteurs agricoles (article 2.3) :

Madame Annick Joanisse

Madame Lindsay Daoust

Monsieur Curtis Raiche

Monsieur Benoit Laporte

Membre du territoire de la Ville d'Hudson (article 2.4) :

Madame Karen Rothschild

2. Mandat :



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

- 2.1. Le mandat de ces membres est d'un an
- 2.2. Leur terme est renouvelable
3. Terme :
Le terme de chaque membre du comité doit expirer à la séance ordinaire du conseil du mois de novembre.
4. Personnes-ressources (article 4. du règlement n° 623) :
Madame Robyn Rees
5. Général :
La structure et les fonctions du comité sont celles établies dans le règlement concernant le Comité consultatif agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

**8.1. Approbation des déboursés:
MVH-2015-**

No: R3968-2015

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période allant au 30 novembre 2015;

**Pour ce motif,
Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

D'APPROUVER les déboursés au 30 novembre 2015:

- Comptes payés : \$460,971.16

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2. Délégation au trésorier
MVH-2015-181**

No: R3969-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit procéder à un refinancement d'un montant de 4 582 000 \$ relatif à un emprunt échéant le 15 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, aux conditions énoncées, à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit lors de l'assemblée du conseil passer une résolution à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se doit de respecter la date d'adjudication des émissions des obligations et que si cette date n'est pas la même que celle des assemblées régulières du conseil, une assemblée spéciale devra avoir lieu;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éviter la tenue d'une assemblée spéciale pour accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

QUE le conseil de la Ville d'Hudson délègue au Trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

**8.3. Achat d'équipement informatique 2016 – nouveau serveur de données et support
MVH-2015-186**

No: R3970-2015

CONSIDÉRANT QUE le serveur de la suite Financière PG est vieux de 6 ans et aucune pièce matérielle n'a été changée depuis son implantation;

CONSIDÉRANT QUE ce serveur renferme toutes les données financière de la Ville et est donc très sensible et la Ville avait entrepris une démarche d'achat d'un nouveau serveur PG en décembre 2014;

CONSIDÉRANT de plus que nous avons un serveur de données âgé de 5 ans. Il y a eu des améliorations sur ce serveur pour le rendre plus performant mais les composantes de base sont resté les mêmes;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte que nous continuons avec les applications PG, nous n'avons pas d'autre choix que de recourir à leur service pour la configuration globale du serveur. Le temps nous est compté et donc obtenir le serveur par un autre fournisseur jouerait en notre défaveur et il n'en coûterait pas beaucoup moins cher de toute façon;

CONSIDÉRANT QUE ce serveur pourra gérer les données et aura une accessibilité accrue pour tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier atteste que les crédits sont suffisants à cet effet;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Barbara Robinson
Et résolu :**

D'AUTORISER l'achat d'un nouveau serveur de données et support PG solutions qui combineront l'application PG ainsi que les données de la Ville pour la somme de 18 858.29\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4. Solde des vacances 2015 et journées maladie
MVH-2015-179**

No: R3971-2015

CONSIDÉRANT QUE la politique des conditions des Directeurs spécifie que les vacances acquises au cours de l'année seront prises l'année suivante. S'ils ne sont pas prises dans la période spécifié, aucune vacance ne peut être reportée ni rémunérée;

CONSIDÉRANT QUE pour les employés syndiqués les journées de maladie et vacances peuvent être payées ou reportées;

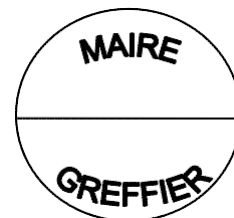
CONSIDÉRANT QUE dû au contexte exceptionnel qui est arrivé au cours des deux dernières années et que plusieurs postes sont demeurés vacants et que certains ne sont pas encore comblés;

ATTENDU QUE tout le personnel cadre se sont dévoué corps et âme dans leurs tâches et certains n'ont pu prendre leurs vacances;

ATTENDU QUE la Ville doit donner des services à ses citoyens et que si tous les Cadres qui ont un solde de vacances en 2015 devraient les prendre d'ici la fin de l'année, ce qui aurait comme conséquence que presque tous les Directeurs seraient en vacances d'ici la fin de l'année;

ATTENDU QUE le Trésorier certifie par le présente qu'il y a des crédits disponibles pour la dépense décrite ci-dessus et d'imputer ladite dépense au poste de salaire de chacun des services concernés pour un montant de 30 826.39\$;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

D'AUTORISER le paiement du solde des vacances 2015 aux employés non syndiqués qui ont un tel solde et ce exceptionnellement dû aux circonstances extraordinaires que la Ville vit présentement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

9.1. Horaire de Noël
MVH-2015-165

No: R3972-2015

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de l'Hôtel de Ville seront fermés pour le congé de Noël à compter de 12h00 le vendredi 18 décembre 2015 jusqu'au lundi 4 janvier 2016 à 8h30;

CONSIDÉRANT qu'il y a des congés statutaires durant cette période;

CONSIDÉRANT qu'il y aura 2 journées mobiles et 2 jours offerts par la Ville aux employés, comme les années précédentes;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

D'ADOPTER ET AUTORISER cet horaire de Noël.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. **Mise en œuvre des recommandations de 3 rapports**
MVH-2015-050

No: R3973-2015

CONSIDÉRANT trois rapports en titre nous orientent pour effectuer des ajustements visant l'amélioration du fonctionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports ont fait l'objet d'une analyse complète et de présentations lors d'un précédent caucus;

CONSIDÉRANT l'engagement de crédits concernant ces rapports fera l'objet de résolutions particulières dans chacun des cas;

CONSIDÉRANT la mise en œuvre de ces rapports doit être compatible avec la Mission stratégique de la Ville;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:**

DE mettre en œuvre par étapes et progressivement la plupart des recommandations des trois rapports confidentiels qui sont aussi pour la plupart de leurs conclusions approuvées et recommandées par l'actuel directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. **Diffamation à l'encontre des employés de la Ville d'Hudson – mandat pour procédures judiciaires**
MVH-2015-054

No: R3974 -2015

ATTENDU QUE des employés de la Ville d'Hudson ont fait l'objet d'attaques calomnieuses de la part de certains individus sur les réseaux sociaux;

ATTENDU QUE la situation nuit au climat de travail des employés visés par ces attaques calomnieuses;



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson réitère son entière confiance envers ses employés dont le comportement est irréprochable;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson entend offrir à ses employés un environnement de travail exempt de toute forme d'harcèlement psychologique;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de la Ville d'Hudson réitère son entière confiance envers ses employés et prend les mesures nécessaires pour leur offrir un environnement de travail exempt de toute forme d'harcèlement psychologique;

QUE le conseil municipal de la Ville d'Hudson mandate la firme d'avocats Dunton Rainville SENCRL pour entreprendre les démarches et les procédures judiciaires requises afin de faire cesser les attaques calomnieuses contre des employés de la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. **Audition et enquête de la CMQ – honoraires défense plainte
MVH-2015-139**

No: R3975-2015

CONSIDÉRANT QU'une plainte a été déposée à la Commission municipale du Québec à l'encontre du maire de la ville de Hudson alors que celui-ci est dans le cadre de son mandat et concernant des matières relatives à son mandat;

Dans ces cas, la ville doit défendre le maire, son principal officier élu, notamment en payant notamment les honoraires juridiques y afférents;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

DE PAYER les honoraires en lien avec cette affaire rétroactivement à la date de la réception d'un avis du dépôt de la plainte par la Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. **Proposition de développement compatible avec les orientations du PMAD par le retrait de la désignation TOD
MVH-2015-162**

No: R3976-2015

CONSIDÉRANT QUE les représentations de la ville de Hudson ont été présentées aux élus dans un document intitulé: Proposition de développement compatible avec les orientations du PMAD dans la ville de Hudson par le retrait de la désignation TOD;

CONSIDÉRANT QUE ces documents étant à la satisfaction des membres du conseil de Ville et compatibles avec le meilleur intérêt des contribuables de la Ville d'Hudson et de son énoncé de mission stratégique préliminaire;

**Suivant la proposition du maire Ed Prévost
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu:**

DE présenter ces documents et d'en faire la promotion auprès des autorités concernées notamment la CMM, la MRC, la CIT et d'autres et d'en expédier copie à notre députée provinciale madame Marie-Claude Nichols.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

9.6. **Récupération d'ordinateur et dossiers en vertu de l'article 81 de la Loi sur les Cités et Villes**
MVH-2015-212

No: R3977-2015

CONSIDÉRANT QUE lors de la suspension d'un employé qu'il allègue être un congédiement, un employé serait parti avec un ordinateur et des dossiers papiers et électroniques qu'on lui a demandé de rapporter en vain par mise en demeure et nombreuses requêtes verbales ou écrites;

La *Loi sur les Cités et Villes* cite :

« 80. *En cas de décès d'un fonctionnaire ou employé de la municipalité ou dans le cas où il est absent du territoire de celle-ci, ses représentants ou héritiers sont obligés de livrer au maire ou au bureau du conseil, dans le délai d'un mois après le décès ou l'absence, les deniers, clefs, livres, papiers, objets, documents, archives et autres choses appartenant au conseil, et dont ce fonctionnaire ou employé avait la garde ou l'usage dans l'exercice de ses fonctions.*

81. *Dans les cas des articles 79 ou 80, le conseil, en sus de tout recours légal, peut revendiquer, du fonctionnaire ou employé de la municipalité ou de ses représentants, lesdits deniers, clefs, livres, papiers, insignes, documents, archives et autres choses, sans préjudice des dommages-intérêts, avec dépens. »*

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu:**

DE PRENDRE les mesures appropriées pour récupérer ce qui doit l'être sans délai aux entiers frais, dépens et dommages et intérêts de la responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. **Recours en garantie et autres procédures juridiques contre un ancien employé lors d'une poursuite en justice**
MVH-2015-

No: R3978-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville a été poursuivie par un consultant en Cour du Québec pour un montant d'environ \$26,000;

CONSIDÉRANT QU'il appert de la preuve recueillie à date par la Ville que la cause de cette poursuite et ses conséquences possibles sont principalement attribuables aux actions d'un ancien employé de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un recours en garantie et une demande reconventionnelle ou toute autre procédure légale impliquant un ancien employé de la Ville comme partie est possible et cette partie devient financièrement responsable des conséquences possibles de l'affaire donc cette partie pourrait contribuer au résultat en faveur de l'intérêt public et des contribuables de la Ville d'Hudson;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu:**

D'AUTORISER la firme Dunton Rainville d'entreprendre les procédures judiciaires appropriées contre cette partie et que les montants complets soient réclamés à cette personne pour tous les dépens et dommages qui pourraient être dus à la Ville en vertu de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Le Nichoir – raccordement pour eau potable MVH-2015-190

No: R3979-2015

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson est propriétaire du lot 5 063 658 du cadastre du Québec pour l'avoir acquis de La Société Canadienne pour la conservation de la Nature par acte de donation publié à Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble propriété de la Ville est desservi en eau potable par les services d'aqueduc de la Ville mais qui ne sont pas fonctionnels en hiver pour le Nichoir pour raison de gel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut une servitude sur le terrain de La Très Révérende Mary Gibson, Évêque de Montréal ('Corporation') pour avoir un nouveau réseau d'aqueduc pour pouvoir brancher le nouveau bâtiment du Nichoir et passer sur le terrain de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation est disposée, à la création d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville pour le passage des tuyaux sur la propriété de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE Le Nichoir a un bail emphytéotique avec la Ville pour 99 ans et Le Nichoir occupe ce terrain et ceux-ci veulent faire installer sur le terrain qu'ils louent et qui appartient à la Ville des tuyaux souterrains afin de raccorder au frais du Nichoir, le nouveau bâtiment du Nichoir et le système d'aqueduc de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'une des conditions de la servitude est que la Ville assume les frais d'excavation, pose et entretien des tuyaux installées par elle et la Ville demeurera propriétaire de tout équipement installé;

CONSIDÉRANT QUE le Nichoir intervient à l'acte de servitude pour indiquer qu'ils assumeront tous les frais que la Ville d'Hudson dit qu'elle assume vis-à-vis la Corporation dans l'acte de servitude relativement à l'excavation, la pose et l'entretien des tuyaux;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

DE DESIGNER son maire, Monsieur Ed Prévost et son greffier, Monsieur Vincent Maranda, pour signer un acte de servitude négociée en faveur de la Ville d'Hudson consentie par de la corporation La Très Révérende Mary Gibson, Évêque de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. Projet Hazelwood – paiement aux Entreprises C. Sauvé MVH-2015-231

No: R3980-2015

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a donné le contrat à l'Entreprise C. Sauvé par résolution #3896-2015 pour l'installation d'un réseau d'égout sur la rue Hazelwood;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont complétés à 95%. Le terrassement sera complété au printemps 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de Ville a retenu les services d'EXP (consultants) par résolution #3921-2015 pour la production de plans, surveillance des travaux et certification de conformité;

CONSIDÉRANT QU'EXP nous a formulé une recommandation suggérant le paiement partiel du travail;

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand**



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

Et résolu :

D'APPROUVER le paiement de \$45 146,51 taxes incluses aux Entreprises C. Sauvé avec la retenue standard de 10% (tel qu'au contrat) plus une retenue spéciale additionnelle de \$3000,00 tel que recommandé par les consultants EXP, payable lorsque les travaux seront terminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PARCS & LOISIRS

**11.1. Demande de réembaucher une aide temporaire (saisonnier)
MVH-2015-195**

No: R3981-2015

CONSIDÉRANT QUE la direction examine actuellement et change la structure du département des parcs et loisirs;

CONSIDÉRANT QUE depuis le mois dernier, le département des parcs et loisirs a du mal à accomplir sa fonction habituelle ainsi que les tâches de saison, et pend du retard.

CONSIDÉRANT QUE d'habitude ce département a 2 employés cols bleu à temps plein et n'ont seulement qu'un travailleur à l'heure actuelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fonds dans le compte budgétaire n° 02-701-50-111;

CONSIDÉRANT QUE le département des parcs et loisirs désire procéder à l'embauche de monsieur Phil Prince à titre d'employé surnuméraire tel que défini à la convention collective;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

D'EMBAUCHER monsieur Phil Prince à titre d'employé temporaire saisonnier;

QUE le trésorier certifie qu'il y a un crédit budgétaire de \$2,910.40 (4 semaines X 40 heures à \$18.19 l'heure) pour la dépense ci-haut mentionnée et d'attribuer cette dépense au compte budgétaire n° 02-701-50-111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. CULTURE & TOURISME

**12.1. Foire d'artisans – 26 octobre
MVH-2015-127**

No: R3982-2015

CONSIDÉRANT QUE cet événement est implanté depuis plusieurs, la foire d'artisan Atelier 394 n'a pas réussi à attirer un nombre suffisant d'exposants cette année;

CONSIDÉRANT QUE la variété de l'offre de produit était déficiente. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation telles que: explosion de foires de ce genre dans la région, autre foire le 28 novembre au centre communautaire, etc.;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

D'ANNULER officiellement la tenue de la foire Atelier 394 pour cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

**12.2. Page publicitaire pour Oriflammes
MVH-2015-206**

No: R3983- 2015

CONSIDÉRANT QUE l'évènement La Mémoire d'Hudson a eu lieu au mois d'août et que des oriflammes ont été produites à partir des toiles réalisés;

CONSIDÉRANT QUE chacune des toiles comporte un sujet historique et représentatif d'Hudson;

CONSIDÉRANT QU'une description explicative détaillée existe pour chacune de ces toiles;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Ville auprès du groupe d'artiste ayant produit ces œuvres à faire paraître une page illustrant les oriflammes ainsi que leur texte explicatif;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Deborah Woodhead
Et résolu :**

D'APPROUVER cette annonce pleine page dans la parution du 7 décembre 2015, le trésorier atteste que les fonds sont disponibles pour un montant de 1 280\$ au poste budgétaire n° 02-701-60-463.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12.3. Fête du Canada - subvention
MVH-2015-216**

No: R3984-2015

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été acheminée à Patrimoine Canadien dans le programme Canada en fête pour la tenue de la Fête du Canada à Hudson le 1 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été soumis, un montant de 11 500\$ a été demandé. Historiquement ce même montant a été présenté et les fonds accordés se situent aux environs de 6 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour l'envoi du document fut respecté et un avis de réception de la part de Patrimoine Canadien a été reçu;

CONSIDÉRANT QUE dès que l'attribution des fonds sera confirmé le conseil en sera avisé;

**Il est proposé par le conseiller Barbara Robinson
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu :**

QUE la Ville d'Hudson approuve la procédure de demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE

**13.1. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
MVH-2015-209**

No: R3985- 2015

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service d'incendie municipal, chapitre III, art. 3, alinéa 2 que la formation de base



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

minimale afin de pratiquer le métier de pompier dans une municipalité de moins de 25,000 de population (Loi S-3.4) est Pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2015, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel; un aide financière estimé à 19.5M sur 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Hudson prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le coût de formation de base est estimé à 4 100\$ par pompier pour un remboursement estimé à 16 400\$ pour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'alinéa 3 de l'article 137 de ladite *Loi sur la sécurité incendie*;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Nicole Durand
Et résolu:

QUE la Ville d'Hudson présente une demande d'aide financière pour l'année 2016 et ce, dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RÈGLEMENTS/ AVIS DE MOTION

14.1. Avis de motion - règlement n° 668-2015 concernant les compensations et tarifications pour 2016

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ron Goldenberg qu'à une prochaine séance du Conseil de la Ville qu'un règlement concernant les compensations et tarifications 2016 sera présenté pour adoption.

14.2. Avis de motion – règlement d'emprunt n° 669-2015 pour 800,000\$ concernant l'achat et rachat de matériaux, véhicules et équipements

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Nicole Durand qu'à une séance ultérieure du conseil soit présenté pour adoption le règlement n° 669-2015 pour l'emprunt de 800,000\$ concernant l'achat et rachat de matériaux, véhicules et équipements.

14.3. Avis de motion – règlement d'emprunt n° 670-2015 pour \$1.5 million pour le plan de resurfacement 2015-2016

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Ron Goldenberg qu'à une séance ultérieure du conseil soit présenté pour adoption le règlement n° 670-2015 pour l'emprunt de \$1.5 million pour le plan de resurfacement 2015-2016.

15. AFFAIRES NOUVELLES

16. QUESTIONS DES CITOYENS:

16.1. Madame Eva McCartney – 97 Mullan



Séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015

- Commentaires sur les frais juridiques. La sensibilité aux réseaux sociaux devrait être tempérée.

16.2. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Demande quand les états financiers 2014 seront prêts.
Le conseiller Ron Goldenberg répond que les vérificateurs y travaillent.

16.3. **Monsieur Marcus Owen – 60 Main Road**

- Mentionne que les lumières sont toujours allumées à la caserne des pompiers ce qui augmente la facture d'Hydro-Québec, il suggère l'utilisation de panneaux solaires pour une meilleure utilisation de l'énergie nécessaire; s'informe sur la location/achat de véhicules; demande s'il y a des nouvelles concernant les subventions.

Monsieur le maire Prévost répond que les chances d'obtenir une subvention est très mince vu que la construction était déjà en cours lors de la demande.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

No: R3986-2015

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

QUE la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 20h41 PM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Vincent Maranda
Greffier**